



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 •

Email : fpip@fpip-police.com

Philippe STEENS
Secrétaire général SIPM-FPIP

A

Paris le 20/06/07

Madame Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur

Objet carte de retraité de la police municipale

Qui pourrait
ressembler à cela

Madame le Ministre,

L'arrêté du 20 novembre 2006 fixe les éléments spécifiques de sécurité de la carte professionnelle des agents de police municipale.

L'imprimerie nationale nous apprend dans un communiqué :

"Communiqué 23-03-200

Carte d'agent de police municipale

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires portant sur la création de polices municipales, Loi sur la prévention de la délinquance du 7 mars 2007, nous devons apporter des modifications ayant un impact sur les développements informatiques et sur les formulaires nécessaires à la délivrance des cartes professionnelles. Nous sommes dans l'obligation de reporter la délivrance des premières cartes au second trimestre 2007. "

Les policiers municipaux contrairement à leurs homologues de la Police Nationale et de la Gendarmerie ne bénéficient pas d'une carte de retraité. Ne pourrait-on pas profiter de ce délai pour prévoir la création d'une carte de retraité de la police municipale, étant entendu que cette carte serait totalement différente de la carte professionnelle et ne pourrait en aucun cas être utilisée comme telle ? Les policiers municipaux ont déjà très mal vécu que la médaille d'honneur de la police française soit rebaptisée par un de vos prédécesseur « médaille d'honneur de la police nationale » les excluant de fait. Ce simple geste prouverait aux policiers municipaux retraités la considération qui leur est due pour leurs années de bons et loyaux services.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande. Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très respectueuse considération.